

Décision

Générale

colonial

Décision n° 581 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 581

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date de publication
26 avril 1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée de faire subir les épreuves du Brevet Sportif Scolaire est composée comme suit: Président : __ M. Paule, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Chef du Service ; Membres : — M. Aucouturier, Commissaire à la Jeunesse et aux Sports ; — M. Lagree, instituteur à Djibouti ; — M. Parisse, instituteur à Djibouti ; — M. Hanhart, instituteur à Djibouti ; — M. Jouquin, instituteur à Djibouti ; — M. Stamm, instituteur à Djibouti ; __ M. Saillour, instituteur à Djibouti ; — M. Djama Yousseuf, instituteur à Djibouti ; — M. Djama Roble ; — Frère Paul, instituteur à Djibouti. La Commission se réunira sur convocation de son Président